



World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat  
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water  
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: CLPA/CCA/UNFCCC-COP18

GENÈVE, le 11 janvier 2013

**Objet:** Résultats de la dix-huitième session de la Conférence des Parties (COP 18) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Doha, 26 novembre – 7 décembre 2012) et bilan des activités de l'OMM

**Suite à donner:** Les représentants des SMHN sont priés de suivre de près l'application des recommandations issues de la COP 18 et de soutenir l'action menée par l'OMM

Madame, Monsieur,

Comme je l'annonçais dans ma lettre du 21 septembre 2012, la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 18) s'est tenue à Doha, au Qatar, du 26 novembre au 7 décembre 2012, en même temps que la huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 8). La Conférence incluait également:

- La trente-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 37);
- La trente-septième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 37);
- La réunion du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long-terme (AWG-LCA);
- La réunion du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP);
- La réunion du Groupe de travail ad hoc sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée.

Le segment de haut niveau de la COP 18/CMP 8 s'est tenu du 4 (après-midi) au 7 décembre 2012.

**Aux:** Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6680)

**cc:** Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

L'OMM a organisé en marge de la COP 18, dans le cadre de l'initiative «Unité d'action des Nations Unies», une réunion parallèle sur le thème des services climatologiques conçus pour favoriser un développement qui tienne compte du climat. Il s'agissait de démontrer dans quelle mesure le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) peut soutenir l'action engagée à l'échelle nationale et régionale pour aider des secteurs comme la santé publique, la prévention des catastrophes et la sécurité alimentaire à s'adapter à la variabilité du climat et aux changements climatiques. Les participants à cette réunion représentaient le Gouvernement norvégien, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, le Secrétariat de la SIPC, la FAO, le FIDA et le PAM.

À la séance plénière d'ouverture de la trente-septième session du SBSTA, le Secrétaire général adjoint de l'OMM a fait une déclaration sur les résultats de la session extraordinaire du Congrès de l'OMM concernant la mise en œuvre, le financement et le mécanisme de gouvernance du Cadre mondial pour les services climatologiques. Dans ce contexte, l'OMM a présenté à la Conférence des Parties à la CCNUCC un document (MISC. 21) contenant des informations plus détaillées sur les résultats de la session extraordinaire du Congrès. Vous pouvez consulter à cet égard le lien ci-dessous:

<http://unfccc.int/resource/docs/2012/sbsta/eng/misc21.pdf>.

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les décisions ci-après, qui saluent les initiatives prises par l'OMM en faveur de l'application de la Convention:

- a) Sous la rubrique «Recherche et observation systématique», le SBSTA a pris note des résultats de la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial (Genève, octobre 2012) concernant la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques. Il a invité l'OMM à lui communiquer à sa trente-neuvième session des informations sur les résultats de la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques qui doit se tenir en juillet 2013. On pourra consulter à ce propos les liens ci-après:  
<http://unfccc.int/resource/docs/2012/sbsta/eng/l25.pdf>  
<http://unfccc.int/resource/docs/2012/sbsta/eng/l25a01.pdf>;
- b) La Conférence des Parties a reconnu que le CMSC avait un rôle particulier à jouer dans le contexte de sa décision visant à définir les moyens de faire face aux pertes et aux dommages provoqués par les changements climatiques dans les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique afin d'améliorer les capacités d'adaptation de ces pays. On pourra consulter à ce propos le lien ci-après:  
[http://unfccc.int/files/meetings/doha\\_nov\\_2012/decisions/application/pdf/cmp8\\_lossanddamage.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/doha_nov_2012/decisions/application/pdf/cmp8_lossanddamage.pdf). Elle a reconnu par ailleurs: i) la nécessité de renforcer la coopération internationale et les compétences des pays en vue de mieux évaluer et de réduire les pertes et les dommages liés aux effets néfastes du changement climatique, s'agissant notamment des phénomènes extrêmes et des phénomènes à évolution lente; ii) l'importance que revêt l'observation systématique des incidences du changement climatique; iii) la nécessité d'améliorer l'accès aux données hydrologiques et aux autres données requises pour évaluer et gérer les risques climatiques;
- c) La Conférence des Parties a adopté le programme de travail de Doha sur huit ans relatif à l'article 6 de la Convention en vertu duquel les gouvernements sont tenus d'encourager et de faciliter l'éducation, la formation et la sensibilisation du public dans le domaine du changement climatique. La décision de la COP confère à l'OMM et à cinq autres organismes des Nations Unies le statut de membres de l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques. L'OMM apporte à l'Alliance ses précieux réseaux d'experts et de Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) ainsi qu'un certain

nombre de programmes se rapportant à l'enseignement et à la formation professionnelle ainsi qu'au renforcement des compétences scientifiques. Le document correspondant est accessible à l'adresse suivante:

[http://unfccc.int/files/meetings/doha\\_nov\\_2012/decisions/application/pdf/cop18\\_article\\_6.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/doha_nov_2012/decisions/application/pdf/cop18_article_6.pdf).

L'OMM a également marqué la Conférence par le lancement de ses rapports sur les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre en 2011 ainsi que sur les tendances climatiques et phénomènes épisodiques qui ont marqué à ce jour l'année 2012. Ces rapports ont été abondamment mentionnés dans la presse et largement cités durant la Conférence dans la mesure où ils démontrent clairement la nécessité d'agir sur le front du changement climatique. Le Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre et la Déclaration provisoire de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2012 sont accessibles aux adresses suivantes:

[http://www.wmo.int/pages/prog/arep/gaw/ghg/documents/GHG\\_Bulletin\\_No.8\\_fr.pdf](http://www.wmo.int/pages/prog/arep/gaw/ghg/documents/GHG_Bulletin_No.8_fr.pdf)

[http://www.wmo.int/pages/mediacentre/press\\_releases/documents/966\\_WMOstatement.pdf](http://www.wmo.int/pages/mediacentre/press_releases/documents/966_WMOstatement.pdf).

Cette année, dans le cadre de l'initiative «Unité d'action des Nations Unies», une réunion de haut niveau s'est tenue sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, en sa qualité de président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), et de l'État du Qatar. Elle a favorisé le dialogue entre le pays hôte, les Parties à la Convention, la société civile et les responsables des organismes des Nations Unies, dialogue qui visait à démontrer l'aptitude collective des institutions du système des Nations Unies à aider les pays à mettre en œuvre des solutions durables et axées sur les populations face au défi que représente le changement climatique. J'ai participé moi-même à cette réunion où j'ai souligné le rôle directeur que joue l'OMM dans le contexte de l'action concertée engagée par les Nations Unies face au changement climatique, ainsi que les avantages qui devraient découler de la mise en place du CMSC sur le plan de l'adaptation.

Comme pour les sessions précédentes de la Conférence des Parties, l'OMM disposait d'un stand d'exposition où visiteurs et délégués pouvaient obtenir des renseignements sur la contribution de l'Organisation et des SMHN aux activités d'adaptation. Outre les documents sur les programmes de l'OMM, on pouvait s'y procurer des publications électroniques concernant d'autres programmes coparrainés tels que le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) et le programme relatif au Système mondial d'observation du climat (SMOC). L'OMM a consacré par ailleurs une page Web aux préparatifs de la COP 18 et à sa participation à cette session. Elle contenait des renseignements généraux ainsi que des nouvelles de Doha durant les jours ouvrables de la Conférence des Parties.

J'ai constaté avec satisfaction que 33 directeurs de Services hydrométéorologiques et représentants permanents étaient présents à la COP 18, parmi lesquels figuraient un vice-président et trois présidents de conseils régionaux. En outre, quelque 130 représentants de 60 SMHN accompagnaient leurs délégations nationales à la Conférence des Parties. On trouvait aussi des météorologues et des climatologues dans les délégations d'organisations intergouvernementales et de centres de recherche tels que le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), le centre AGRHYMET, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Ligue des États arabes, l'Académie chinoise des sciences agrométéorologiques et le Centre Hadley du Service météorologique britannique.

En plus des questions ci-dessus qui sont spécifiques à l'OMM, j'ajouterai qu'à la COP 18/CMP 8, les gouvernements ont abordé une nouvelle étape essentielle dans le cadre de l'action engagée par la communauté internationale face au changement climatique. Ils ont approuvé un accord nommé «passerelle de Doha», qui crée une deuxième période d'engagement au titre du protocole de Kyoto, et se sont entendus sur un calendrier précis devant aboutir d'ici à 2015 à un accord universel sur le climat, tout en traçant la voie à suivre pour mobiliser les énergies nécessaires face au défi que représente le changement climatique. Ils ont aussi approuvé la mise sur pied de nouvelles instances et se sont mis d'accord sur les moyens à mettre

en œuvre pour accroître le soutien financier et technologique aux pays en développement dans le domaine du climat. Le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme a remis son rapport final à la COP 18 avant d'être dissous.

## **Résultats détaillés de la COP 18/CMP 8**

### **1. Amendement au Protocole de Kyoto**

Le Protocole de Kyoto, seul accord contraignant en vigueur par lequel les pays développés s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, a été amendé de façon à entrer dans une deuxième phase à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Les gouvernements ont fixé à huit ans la durée de la deuxième période d'engagement;
- Les pays qui veulent prendre d'autres engagements au titre du Protocole de Kyoto ont décidé de réviser à la hausse, au plus tard en 2014, leurs obligations en matière de réduction des émissions;
- Les mécanismes de marché du Protocole de Kyoto, à savoir le mécanisme pour un développement propre, la mise en œuvre conjointe et l'échange international de droits d'émission, peuvent se poursuivre en 2013;
- L'accès à ces mécanismes sera permanent pour tous les pays développés qui ont accepté des objectifs pour la deuxième période d'engagement.

### **2. Échéancier pour l'accord universel de 2015 sur le changement climatique et révision à la hausse des objectifs avant 2020**

Les gouvernements ont convenu de s'acheminer rapidement vers l'adoption, d'ici à 2015, d'un accord universel sur le changement climatique qui engloberait tous les pays à partir de 2020, et de trouver les moyens de réduire au-delà des engagements actuels leurs émissions avant cette date afin de maintenir le réchauffement climatique planétaire en-dessous de la barre des 2 degrés Celsius.

- Un grand nombre de réunions et d'ateliers seront organisés en 2013 pour jeter les bases du nouvel accord et tenter de fixer des objectifs plus ambitieux;
- Les gouvernements ont accepté de présenter avant le 1<sup>er</sup> mars 2013, au Secrétariat sur les changements climatiques, des informations, des points de vue et des propositions concernant les mesures et les initiatives qui permettraient de réviser à la hausse les objectifs;
- Les éléments constitutifs d'un texte de négociation devraient être disponibles au plus tard à la fin de 2014 de façon à déboucher sur un projet de texte avant mai 2015;
- À Doha, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a annoncé qu'il convoquerait en 2014 les dirigeants de la planète afin de mobiliser la volonté politique nécessaire pour respecter l'échéance de 2015.

### **3. Mise sur pied de nouvelles instances**

À Doha, les gouvernements ont bien progressé dans la mise sur pied de nouvelles instances pour le soutien technologique et financier aux pays en développement. Ils ont notamment:

- Approuvé le choix de la République de Corée pour accueillir le Fonds vert pour le climat ainsi que le plan de travail du Comité permanent des finances. Le Fonds vert pour le climat devrait être opérationnel à Sondgo dès le deuxième trimestre de 2013, et des activités pourront donc être lancées en 2014;
- Confirmé qu'un consortium dirigé par le PNUE hébergera le Centre de technologie climatique pour une période initiale de cinq ans. Ce centre, avec le réseau qui lui est associé, est l'organe de mise en œuvre du mécanisme technologique de la CCNUCC. Les gouvernements se sont également entendus sur la création du conseil consultatif du Centre de technologie climatique.

#### **4. *Financement sur le long terme des projets relatifs au climat***

- Les pays développés ont réaffirmé leur engagement à poursuivre le financement sur le long terme de projets relatifs au climat menés dans les pays en développement, le but étant de mobiliser 100 milliards de dollars É.-U. pour les mesures d'adaptation et d'atténuation d'ici 2020;
- L'accord encourage par ailleurs les pays développés à accroître leurs efforts de financement entre 2013 et 2015 pour que celui-ci atteigne au moins le niveau annuel moyen assuré au cours de la période de financement rapide 2010-2012. Il s'agit en effet d'assurer la continuité du financement à mesure que les initiatives prennent de l'ampleur;
- Les gouvernements poursuivront un programme de travail sur le financement à long terme en 2013, sous la conduite de deux coprésidents, en vue de contribuer aux efforts visant à mobiliser davantage de fonds pour le climat et de faire rapport à la prochaine COP sur les moyens d'atteindre cet objectif.

#### **Autres résultats clefs de la COP 18/CMP 8**

##### ***Suivi***

Les gouvernements ont lancé un processus de grande envergure visant à suivre de près les progrès accomplis en vue de respecter l'objectif à long terme de limitation du réchauffement climatique. Ce processus, qui couvrira la période 2013-2015, permettra de surveiller concrètement la progression de la menace posée par le changement climatique et d'envisager au besoin de nouvelles mesures.

##### ***Adaptation***

- Les gouvernements ont répertorié les moyens de renforcer les capacités d'adaptation des populations les plus vulnérables, notamment grâce à une meilleure planification;
- Ils ont tracé la voie à suivre pour instaurer un solide cadre institutionnel visant à offrir aux populations les plus vulnérables une meilleure protection contre les pertes et les préjudices causés par les phénomènes à évolution lente, notamment par l'élévation du niveau de la mer. Comme il a été dit plus haut, le CMSC est reconnu comme étant l'un des piliers du programme de travail de Doha sur les pertes et les dommages;
- Ils se sont aussi entendus sur les moyens de mettre en œuvre des plans d'adaptation nationaux dans les pays les moins avancés, par la fourniture de fonds et d'autres formes d'appui.

### **Soutien aux mesures prises par les pays en développement**

- Les gouvernements ont mis la dernière main à un registre, sous la forme d'une plate-forme Web souple et dynamique, dans lequel seront consignées les mesures d'atténuation des pays en développement en attente d'une reconnaissance ou d'un soutien financier;
- Ils ont approuvé un nouveau programme de renforcement des capacités via la sensibilisation du public au changement climatique et sa participation au processus de décision dans ce domaine. Il s'agit d'asseoir sur une base solide le programme de lutte contre le changement climatique de l'après 2020.

### **Nouveaux mécanismes de marché**

- Un programme de travail a été approuvé qui vise à affiner le nouveau mécanisme fondé sur le marché, qui relève de la CCNUCC, en prévoyant d'éventuelles modalités d'application;
- Un programme de travail a été également arrêté qui vise à instaurer un cadre pour la reconnaissance des mécanismes qui ne relèvent pas de la CCNUCC, comme les programmes de compensation bilatéraux ou administrés à l'échelle nationale, et à prendre en compte leur contribution à la réalisation des objectifs d'atténuation. L'OMM est membre de l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques.

Je voudrais adresser mes sincères remerciements au Service météorologique du Qatar pour le soutien apporté à la délégation de l'OMM ainsi qu'à tous les représentants de SMHN qui ont pris part à la conférence. Je compte sur la poursuite de notre coopération à l'occasion de futures rencontres.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)  
pour le Secrétaire général